FONDÉ EN 1893

LE NUMÉRO 10 CENTIMES

# L'Egalité

DE ROUBAIX-TOURCOING

Lundi 12 Janvier 1920

LE NUMÉRO 10 CENTIMES

AUX

## Délégués Sénatoriaux DU NORD

**RÉPUBLICAINS !**

Déposez dans l'urne, au premier tour, un bulletin portant seulement le nom du :

**Docteur de LAUWEREYNS**

C'est le plus sûr moyen de réduire les voix de la liste Plichon et de renforcer, par contre, le nombre des suffrages vraiment républicains.

C'est permettre un deuxième tour de scrutin, qui assurera le triomphe du bloc de gauche.

**SOCIALISTES !**

Déposez dans l'urne, au premier tour, un bulletin portant, **sans aucune rature**, les noms de :

**MELIN Pierre, Ancien Député.**

**RAGHEBOOM Auguste, Ancien Député, Adjoint au Maire de Lille.**

**BEAUVILLAIN Auguste, Maire de Cauroy.**

**BRIFFAUT Henri, Maire de Wattrelos, Conseiller général.**

**COPPEAUX Ephrem, Maire de Fourmies, Conseiller général.**

**HAECKEL Maurice, Conseiller municipal d'Hazebrouck.**

**QUINTIN Charles, du Syndicat des Mineurs du Nord.**

**VERDAVAINE Emile, Adjoint au Maire d'Onnaing, Conseiller général.**

AU SECOND TOUR :

Une liste du bloc de gauche pourra se constituer entre vrais républicains anti-réactionnaires et socialistes et assurer une nouvelle victoire de la Démocratie du Nord !

## Aux Délégués Sénatoriaux Socialistes

**Les délégués sénatoriaux socialistes sont avisés que la Coopérative l'« Union de Lille » tient à leur disposition, 147, rue d'Arras, un garage pour autos.**

**En cas de ballottage, les camarades sont invités à s'assembler, sitôt la proclamation des résultats du premier tour, rue Léon-Gambetta, 15.**

### *Comment on votera aujourd'hui*

C'est aujourd'hui que doivent avoir lieu les élections sénatoriales. Comme autrefois, elles ont lieu à suffrage restreint et plusieurs tours de scrutin pourront avoir lieu dans la journée, si la chose est nécessaire. Le premier tour aura lieu de 8 heures à midi, le second de 13 à 17 heures, et le troisième de 19 à 22 heures. Les urnes seront dépouillées après chaque tour et les résultats proclamés aussitôt.

A la Préfecture du Nord, les opérations auront lieu dans la grande salle des Fêtes, sous la présidence de M. Couhé, président du Tribunal civil, assisté des deux plus âgés et des deux plus jeunes des électeurs présents lors de l'ouverture des opérations. Le secrétaire est également choisi au vote, parmi les membres présents.

Dans la Salle des Fêtes, qui a été spécialement aménagée à cet effet, à droite et à gauche sont établis les dix bureaux de vote — cinq de chaque côté de la salle — séparés les uns des autres par un câble en fil de fer. Dans chaque bureau se trouve un isoloir pour le secret du vote, et, derrière, une table recouverte d'un lapis noir, avec une urne.

Le président de chaque Bureau et les assesseurs seront désignés par le Bureau central, une fois nommé. Chaque Bureau est numéroté et les électeurs auront à voter selon leur numéro d'ordre : 1er Bureau, 1 à 250 ; 2e Bureau, 251 à 500 ; 3e Bureau, 501 à 750, etc...

Le 10e Bureau recevra le vote des numéros 2.251 à la fin.

Un dernier détail : les électeurs entreront par le grand escalier central, dans la grande cour de la Préfecture ; ils se dirigeront vers la grande Salle des Fêtes, suivant des couloirs aménagés à cet effet, et, après avoir voté, sortiront par la porte du fond et parliront par la sortie qui se trouve en dessous du grand escalier central. On espère que, de cette façon, tout se passera dans l'ordre le plus parfait.

## Le Nouvel Emprunt

### CE QU'IL SERA

Le « Journal officiel » publie le décret et l'arrêté du ministre des Finances qui détermine, en exécution de la loi du 30 décembre dernier, les conditions du nouvel emprunt. Cet emprunt sera émis au pair. Pour un versement de 100 fr., le souscripteur est assuré de recevoir, dans un délai maximum de 60 ans, un remboursement de 150 francs et il touchera en deux échéances semestrielles et jusqu'à la date du remboursement, une rente de 5 francs. L'émission commencera le 19 février prochain et les souscriptions seront reçues jusqu'au 20 mars inclus. Les arrérages seront payables le premier mai et le premier novembre de chaque année. Le premier coupon viendra en échéance le premier novembre 1920 et, pour tenir compte du délai de sept mois qui s'écoulera entre cette date et celle de la souscription, le coupon sera exceptionnellement de 3 fr. 50 au lieu de 2 fr. 50. Les titres à rembourser chaque semestre seront désignés par des tirages au sort qui auront lieu le 16 mars et le 16 septembre. Le montant des titres remboursables sera versé au porteur au moment de l'échéance des coupons, soit le premier mai et le premier novembre de chaque année ; les souscripteurs auront la faculté, soit de verser en une seule fois le montant de leur souscription, soit de s'en acquitter en versements échelonnés sur les dates suivantes : 25 francs à l'émission, 25 francs le premier avril 1920, 25 francs le 16 juin 1920, 26 francs le premier août 1920 ; au total : 100 et un francs (101 fr.).

La majoration d'un franc correspond aux intérêts sur ces versements différés. Les inscriptions seront reçues pour un minimum de 5 fr. de rente et, au-dessus de ce chiffre, par multiples de 5 fr. de rente. Seront admis en libération de souscription les numéraires et les billets de banque, les chèques et virements, les bons et obligations de la défense nationale, les bons ordinaires du Trésor les arrérages des emprunts 5 % à échoir jusqu'au 31 mars 1921.

## La France de la paix

Le traité de paix avec l'Allemagne, ratifié hier, met le point final à l'effroyable chapitre d'Histoire que nous avons vécu depuis 1914.

Une ère nouvelle commence. Nous devons vouloir qu'elle soit profitable à l'humanité. Le travail doit être la loi commune de tous les peuples et de tous les hommes pour réparer les dommages incalculables causés au monde par cinq années de guerre et pour rendre à tous un peu du bien-être si compromis.

Un ardent désir de paix anime les démocraties. Tous les efforts doivent tendre à éviter le retour des luttes barbares et l'énergie humaine ne peut désormais mieux s'employer qu'à poursuivre des améliorations pratiques du sort matériel des individus et des nations.

Travaillons et économisons. Abandonnons parfois le domaine des spéculations pures de l'esprit pour nous attacher à obtenir le maximum de résultats effectifs. La solution du problème de la vie chère et la liquidation de la dette de la France doivent passer au premier plan de nos préoccupations.

Que faut-il pour cela ? Un gouvernement d'hommes laborieux, désireux avant tout de se préoccuper des faits et des questions économiques, base de la restauration nationale ; un gouvernement qui inspire confiance aux masses populaires par le souci constant qu'il aurait d'aplanir les conflits sociaux et de réduire les difficultés actuelles de l'existence ; un gouvernement qui entreprendrait courageusement la prompte remise en état des dix départements sinistrés où l'herbe pousse sur les ruines d'une région qui payait le dixième des impôts de la France.

Dans le pays tout entier, il faut aussi qu'une commune ardeur d'action unisse les citoyens de toutes conditions. La recherche de gains excessifs doit être sévèrement réprimée, car elle encourage à l'injustice sociale. Les droits des travailleurs ne peuvent plus être méconnus. Ainsi renaîtra, peu à peu, la confiance nécessaire entre les hommes si l'on sent que les spéculateurs et les mauvais employeurs ne sont pas soutenus et que le travail reçoit sa part légitime.

Le Parlement n'a donné, jusqu'ici, qu'une image confuse de ce qu'il peut être. La Chambre a vu se réduire sa représentation démocratique, mais il s'y trouve des hommes jeunes, nouveaux, inspirés par un sens pratique, qui imposeront peut-être leurs vues. Le Sénat va être, en partie, changé aujourd'hui. Si le pays le veut, il peut y amener des sénateurs plus résolus à accomplir les réformes qui rajeuniront la vie française.

C'est le devoir qui s'impose, dans le Nord, dans le Pas-de-Calais.

Les délégués sénatoriaux diront, dans quelques heures, s'ils se solidarisent avec les idées du passé et leurs représentants ou s'ils veulent que la France soit une nation en marche vers le progrès. Dans ce cas, ils voteront pour les « hommes de gauche », formule d'hier, mais qui signifie aujourd'hui : les hommes qui rétabliront l'équilibre social et économique du pays.

La liste Ribot dans le Pas-de-Calais, la liste Plichon, dans le Nord, c'est le retour aux méthodes désuètes, désormais impuissantes à rendre la force et la vie à la France affaiblie.

En votant contre ces listes-là, nos délégués sénatoriaux affirmeront leur volonté d'établir, dans notre démocratie, le régime de la liberté et de la justice, pour lequel nos poilus ont soutenu la grande guerre, au prix de leur sang.

**Alex WILL.**

**A la manière de Troppmann**

## *Une Famille massacrée*

**L'ASSASSIN EST PRIS**

Belfort, 10 janvier. — Une ferme isolée dans le brouillard du pays accidenté qu'est le territoire de Belfort a été une de ces nuits dernières le théâtre d'un crime sauvage. Quatre personnes : le fermier et sa femme, une bonne et un domestique ont été abattues à coups de hache par un inconnu, qui s'est enfui. Le fermier et la domestique sont morts.

Rares sont dans les annales de la criminalité, pourtant si riche, hélas ! exploits de bandit opérant seul aussi dramatiques que celui-ci. Il faut remonter jusqu'au trop célèbre Troppmann, assassinant en 1869, du père aux enfants, toute la famille Kinck pour trouver exemple de pareille horreur jointe à semblable cruauté.

C'est dans la nuit de mercredi à jeudi que se place ce drame. Un fermier de Larivière, près de Fontaine, dans les environs de Belfort, riche et connu pour tel dans la région — et c'est dans cette réputation sans doute qu'il faut voir la cause de son malheur — M. Thouvenin et sa femme dormaient dans leur chambre quand une domestique, Mme veuve Fleury, et la bonne de Mme Thouvenin, Mlle Zimmermann, couchées côte à côte, dans la pièce voisine entendirent des cris sortir à travers la porte de la chambre de leurs maîtres. Effrayées, les deux femmes s'habillaient en hâte quand un individu surgit de la chambre des fermiers, armé d'une hache qu'il abattit sur elles à larges coups. Mlle Zimmermann tomba tuée sur le coup, tandis que Mme Fleury, grièvement blessée, poussait des cris épouvantables.

On les entendit des communs, et les gens de la ferme se levèrent. Au bruit qu'ils firent, l'assassin s'enfuit sans même prendre le temps de fouiller dans les tiroirs où dormaient les liasses de titres. On releva Mme Fleury, très grièvement blessée, et on entra dans la chambre de M. et de Mme Thouvenin. Celui-ci, la tête fendue sur l'oreiller rougi, était mort. Mme Fleury, le corps déchiré par la lame terrible, rampait à terre dans une mare de sang.

Aussitôt prévenu, le Parquet fit les constatations d'usage. Mme Fleury a pu fournir un signalement de l'assassin, point de départ d'une piste sérieuse, qui amena l'arrestation du criminel. C'est un nommé Marcel Lanière, âgé de 26 ans, conducteur de bestiaux.

Son crime accompli, l'assassin était revenu se coucher dans un garni à Belfort : lors de son arrestation il avait encore ses vêtements ensanglantés.

A l'instruction il a fait des aveux.

## HISTOIRE D'UNE FÉDÉRATION

**FIN**

J'ai raconté, l'autre jour, l'histoire de la Fédération Républicaine. Si je l'ai écrite en épilogue à deux avertissements préalables, c'est parce que, après avoir accepté volontiers d'être membre de la Fédération, je ne pouvais désormais la suivre dans la voie qu'elle venait de prendre. Si je l'ai publiée, c'est parce que les combinaisons électorales dont la Fédération s'est faite la patronne intéressent, je suppose, le public appelé à les sanctionner. Si je l'ai dédiée à M. Daniel-Vincent, c'est parce qu'il est le chef de la Fédération et que rien de ce qui la touche, je suppose, ne lui est indifférent.

Or, aujourd'hui, M. Daniel-Vincent, choqué que je me sois adressé d'emblée au chef sans passer par les bureaux, me signifie qu'il ne sera pas répondu aux lettres qui ne suivront pas la voie hiérarchique.

Comme je n'ai pas envie de suivre la voie hiérarchique, je ne saurai jamais de quelle manière M. Daniel-Vincent aurait réfuté dans cette affaire ma manière de voir, et justifié la sienne. C'est dommage !

Oui, c'est dommage... Comment la Fédération Républicaine a-t-elle dévié de l'action politique qu'elle s'était tracée ? Cette question n'est que de petite importance, si l'on veut ; elle n'intéresse, pour quelques journées, qu'un étroit secteur de la bataille électorale. Mais, en politique, j'estime que le plus léger incident présente un intérêt général dès qu'il s'y mêle une question de morale.

Dans celui qui nous préoccupe, la question de morale n'est pas de rechercher si la Fédération devait conclure l'alliance à droite ou l'alliance à gauche. Elle est de rechercher si la Fédération devait, dans ce débat institué chez elle, laisser librement parler toutes ses voix, au lieu d'en étouffer certaines, provoquer la consultation de toutes ses opinions, au lieu de se composer d'avance une majorité, de prendre pour règle de conduite une décision loyalement débattue, au lieu de présenter, comme le vœu de la majorité, le désir de quelques-uns.

Là est la question de morale par où l'histoire de la Fédération valait, à mon avis, d'être racontée.

Ce n'est pas au moment où nous commençons une ère que tous nous souhaitons nouvelle par plus de justice et de vérité, dans la vie politique de notre pays, que nous devons oublier dans les menus faits de la vie publique locale que le pays demande notre loyauté d'abord ; le reste viendra par surcroît !

**J. BALAVOINE.**

P. S. — Au lieu de me répondre, mon contradicteur a préféré éparpiller l'intérêt de la discussion soulevée par moi sur des allusions personnelles. J'ai accepté une candidature qui m'a été offerte. A supposer que je l'eusse sollicitée, qu'y aurait-il de changé au débat actuel ?

**J. B.**

## Les terres du front

**UNE QUESTION D'ESCOFFIER AU GOUVERNEMENT**

Nous lisons à « l'Officiel » :

**M. Léon Escoffier, député, signale à M. le ministre des régions libérées que dans certaines localités voisines du front des terres, après avoir été cultivées, avec l'aide ou sans l'aide des Allemands pendant les années 1915 et 1916, sont ensuite demeurées en friche. Il demande au ministre si ces terres en friche peuvent donner lieu à l'ouverture d'un droit, s'il faut y voir un dommage direct ou indirect de la guerre ajoutant que la solution de cette question présente un intérêt primordial pour l'établissement des dossiers des dommages de guerre puisque seuls les dommages directs peuvent y figurer.**

**Réponse.** — Les terres voisines du front, demeurées en friche, par une conséquence directe des faits de guerre, c'est-à-dire parce qu'elles étaient comprises dans la zone de feu ou parce que les localités avaient été évacuées par ordre et que de ce fait la culture n'était plus possible, ou encore parce que l'autorité ennemie a expulsé ou évacué l'exploitant ou l'a empêché de cultiver, ont subi, du fait de cet état d'abandon, un dommage qui doit être compris dans l'indemnité de remise en état de productivité prévue par l'article 5 de la loi du 17 avril 1919. — Dans tout autre cas, la non culture, ne résultant pas directement et immédiatement d'un fait de guerre, constitue un dommage indirect qui ne peut donner lieu à réparation aux termes de la loi précitée.

## UN MUR S'ECROULA

**Trois enfants furent écrasés**

Un grave accident, qui a provoqué une vive émotion dans la commune de Thiant, s'est produit vendredi matin, vers 10 heures.

Pendant la récréation des enfants, un mur du patronage s'est écroulé, ensevelissant trois d'entre eux : les jeunes Paul Leroy, 9 ans; Louis Larivière, 8 ans, et Leurent, 8 ans.

**DEUX MORTS**

Rapidement dégagés, les pauvres petits furent transportés dans une salle, où ils reçurent des soins empressés, et de là, au domicile de leurs parents.

Dans la soirée, les jeunes Leroy et Larivière succombaient à leurs blessures.

L'état du jeune Laurent est très grave et l'on ne peut se prononcer sur les suites.

Une enquête est ouverte sur ce pénible accident. Dans l'après-midi de samedi, les architectes des travaux de la Reconstitution se sont rendus sur les lieux pour procéder à toutes constatations utiles.

## Le coup de poing empoisonneur

**UN BOXEUR « KNOCK-DOVON » POUR TOUJOURS**

Paris, 10 janvier. — Le boxeur Louis de Ponthieu, champion de France et d'Europe, a été transporté hier d'urgence à Lariboisière.

A la suite de son combat avec Tancy Lee, qui l'avait énormément fatigué, il a été atteint d'intoxication du sang et à dû être opéré d'un flegmon au bras gauche. Son état est grave et il apparaît comme probable que le sympathique champion d'Europe ne pourra plus reparaître sur le ring.

## C'est la Paix !

**La dernière cérémonie pour la mise en vigueur du traité s'est déroulée hier au Quai d'Orsay.**

Paris, 10 janvier. — La cérémonie de la signature du protocole du 1er novembre et de l'échange des ratifications, a eu lieu cet après-midi, au ministère des Affaires étrangères.

A 16 heures, exactement, MM. Clemenceau, Lloyd George, Nitti et Matsui se sont réunis dans le cabinet de M. Pichon.

MM. von Simson et von Lersner furent introduits immédiatement par M. William Martin, chef du Protocole.

M. Clemenceau, après leur avoir déclaré que le texte du protocole soumis à leur signature était conforme à celui qui leur avait été remis le 2 novembre, les invita à signer.

### *Les Allemands signent*

MM. von Simson et von Lersner s'approchèrent successivement de la table sur laquelle avait été déposé l'instrument diplomatique, et y apposèrent leur signature.

M. Clemenceau remit alors aux délégués allemands la lettre par laquelle les alliés s'engagent à réduire, s'il y a lieu, la quantité de matériel naval réclamée par les alliées à l'Allemagne.

Cette première séance avait duré à peine trois minutes.

Précédés de M. William Martin, directeur du Protocole, les plénipotentiaires allemands furent ensuite introduits dans le salon de l'Horloge, où avaient déjà pris place les délégués des puissances alliées.

A 16 heures 05, M. Clemenceau vient prendre place au fauteuil présidentiel, devant la cheminée monumentale. Il avait à sa droite, MM. Tardieu, Klotz, et Leygues, remplaçant M. Pichon; M. Jules Cambon, etc.; puis venaient MM. Nitti, président du Conseil italien; Hymans, ministre des affaires étrangères de Belgique; Venizelos, président du Conseil hellénique; Pachitch, plénipotentiaire de l'Etat Serbo-Croate et Slovène; à sa gauche, avaient pris place MM. Lloyd George, Bonar Law, lord Curzon, représentant la Grande-Bretagne; M. Matsui, ambassadeur du Japon à Paris et plénipotentiaire.

M. William Martin invita alors les délégués allemands à signer les premiers le procès-verbal du dépôt des ratifications, qui se trouvait placé sur une table spéciale dressée au milieu de la table en fer à cheval.

M. von Simson signe le premier, puis M. von Lersner.

### *« Le traité entre en vigueur ! »*

Aussitôt après, M. Lloyd George apposa sa signature à son tour, ensuite MM. Clemenceau, Nitti, Matsui signèrent à leur tour; après les représentants des quatre grandes puissances qui ont ratifié le traité de Versailles, signèrent les plénipotentiaires de la Belgique, de la Bolivie, du Brésil, du Guatémala, du Panama, du Pérou, de la Pologne, du Siam, de la Tchéco-Slovaquie et de l'Uruguay.

Cette formalité étant accomplie, M. Clemenceau se leva et prononça les paroles suivantes :

« Le protocole des ratifications du traité conclu entre les puissances de l'Entente et l'Allemagne est signé; dès ce moment, le traité entre en vigueur et doit être exécuté dans toutes ses clauses. La séance est levée !! »

Il était exactement 16 heures 15.

Les plénipotentiaires allemands se retirèrent les premiers, puis ensuite les délégués alliés.

### *Le rapatriement des prisonniers*

En regagnant sa place, après avoir signé le protocole et le dépôt des ratifications, M. Clemenceau, qui passait devant les délégués allemands, leur dit qu'il donnerait dès ce soir, des ordres en vue du rapatriement des prisonniers allemands.

En même temps que le procès-verbal des dépôts des ratifications du traité de Versailles, les représentants des grandes puissances et de la Pologne ont signé le procès-verbal des dépôts des ratifications du traité conclu entre ces Etats, relativement au traitement des minorités.

## DES VOLEURS AVAIENT TROUVÉ LA FORTUNE DANS LES RUINES

**LA POLICE LEUR FAIT RENDRE GORGE**

Au commencement du mois, un vol très important a été commis au préjudice de la perception de Reims. Cette perception est installée dans les ruines. Les fenêtres et les portes ferment mal et les malfaiteurs ont profité de l'heure du déjeuner des employés pour pénétrer dans les locaux et s'emparer d'un demi-million de Bons de la Défense nationale.

La direction de la police judiciaire, avisée aussitôt, a fait opposition sur la majeure partie des bons et a été assez heureuse pour arrêter deux des principaux voleurs, l'un au moment où il essayait de se faire rembourser un des bons au bureau de poste de la Bastille. C'est un nommé Brahim Sellem, dit Dédé, Algérien, vingt-quatre ans. L'autre a été arrêté rue du Roi-de-Sicile, 8, dans un hôtel. C'est un nommé Djoudrez Achour, vingt-six ans, dit Geogeo. Ce dernier avait sur lui pour 60.000 francs de bons de la Défense nationale.

De son côté, la Sûreté générale a arrêté à Remiremont la maîtresse de Dédé, Jeanne Vallone, qui avait sur elle pour 50.000 francs de bons.

D'autres arrestations sont imminentes.

## Les ajournés de la classe 18

**ILS SUIVRONT LE SORT DE LA CLASSE 19**

Répondant à une question écrite de M. Meunier, député, tendant à connaître quel sera le sort au point de vue de la libération des soldats de la classe 1918, originaires des pays dévastés qui, durant l'invasion, s'étaient réfugiés en France libre et qui, ajournés, lors de l'appel de leur classe, par la suite ont été reconnus aptes au service armé et incorporés avec la classe 1919, le 16 avril 1918, le ministre de la Guerre précise que tous les militaires incorporés après avoir été ajournés une fois, seront tenus d'accomplir leur temps de service légal dans l'armée active et suivront le sort de la classe 1919.

## Le crime d'une grand'mère

**POUR CACHER LE DÉSHONNEUR DE SA FILLE ELLE ÉTRANGLE SON PETIT ENFANT**

La gendarmerie de Roubaix vient de procéder à l'arrestation de la veuve Rosalie Détand, demeurant 26, rue Corneille. Elle est accusée d'avoir étranglé, en septembre 1915, sa petite-fille âgée de quelques mois.

C'est à la suite d'une enquête provoquée par une lettre adressée au procureur de la République à Lille, que la veuve Détand a été arrêtée.

Elle a avoué le crime qui lui fut reproché. C'est en ramenant l'enfant de sa fille de Mouscron à Flers-Bourg, qu'elle étrangla le pauvre petit être et jeta le cadavre dans une tranchée, qu'elle recouvrit de terre.

La veuve Détand a ajouté qu'elle avait commis ce crime pour cacher le déshonneur de sa fille qui avait été mère à l'âge de 15 ans.

Cette grand'mère dénaturée a été transférée à la Maison d'arrêt de Lille.

## AUX CONSEILS DE GUERRE

### On a arrêté des Embochés Douaisiens

#### *Marcel Becq*

En vertu d'un mandat d'arrêt délivré par le capitaine rapporteur du premier conseil de guerre à Lille, la gendarmerie a procédé samedi dans la soirée, à l'arrestation de Marcel Becq, 40 ans, demeurant 4, rue du Petit Pont, à Douai.

Becq, qui était employé à la droguerie Fromont, « A la Boule Bleue », rue de la Mairie, est inculpé d'intelligences avec l'ennemi.

Pendant l'occupation, ce personnage était à Douai interprète affecté à un bataillon de discipline, et fit subir aux Français toutes sortes de mauvais traitements. Il a fait preuve d'un zèle extraordinaire alors qu'il était au service des Boches.

#### *Jeanne Saudemont*

Egalement en vertu d'un mandat d'arrêt émanant du même conseil de guerre, les gendarmes ont arrêté dans la même soirée Jeanne Saudemont, femme Carpentier, 42 ans, née à Guesnain et demeurant place Thiers, à Douai.

La femme Carpentier, inculpée, elle aussi, d'intelligences avec l'ennemi, a, durant l'occupation, à Aniche, dénoncé diverses personnes aux Allemands, notamment son beau-frère, M. Carpentier, et la femme de celui-ci, chez lesquels des perquisitions furent opérées. Comme on trouve chez eux du bronze, et de l'étain, ils furent respectivement condamnés à 46 et 36 jours de prison.

La femme Carpentier les avait dénoncés comme étant détenteurs d'armes.

Elle a également dénoncé une dame Vanel, qui fut, elle aussi, punie de prison.

Becq, et la femme Carpentier, ont été écroués ce soir même à la prison de Cuincy, et seront conduits incessamment à la Citadelle de Lille.

Il est probable que d'autres affaires d'intelligences avec l'ennemi, sur lesquelles semblaient planer le silence et l'oubli, ne vont pas tarder à être mises à jour.

#### *Pourquoi dénonça-t-il ?*

Le capitaine Constant, du 1er conseil de guerre, a longuement interrogé dans l'après-midi de vendredi le nommé Vandaele Henri, de Denain, sur les dénonciations des soldats Caillaux et Olivier, cachés à Valenciennes.

Vandaele eut également à s'expliquer sur les circonstances qui l'avaient amené à faire emprisonner son ancien patron, M. Débarbieux, et un nommé Prévost, avec qui il avait travaillé.

#### *Encore une amie des Boches*

Une instruction est ouverte contre la nommée Lemoine Marie, de Neuf-Mesnil, près Maubeuge, inculpée d'intelligences avec l'ennemi, et qui a été laissée en liberté provisoire.

#### *Deux P. G. récalcitrants*

Les P. G. boches Raat Joseph, et Kluge Franz, de la 176me compagnie, ont été incarcérés pour refus d'obéissance.

#### *Dreumont espère*

Les nommés Dreumont Marcel, 21 ans, de Valenciennes et Lecœuvre Berthe, sa maîtresse, condamnés le 7 janvier dernier l'un à 10 ans de travaux forcés et 15 ans d'interdiction de séjour, et l'autre à 3 ans de prison, par le 1er Conseil de guerre, viennent de former un pourvoi en cassation contre le jugement prononcé contre eux.

#### *Sadaune fera sa peine*

Le pourvoi formé par le nommé Sadaune Albert, de Croix, condamné le 11 novembre 1919 à la peine de 5 ans de travaux forcés pour intelligences avec l'ennemi et extorsion de fonds a été rejeté par arrêté de la Cour de Cassation daté du 27 décembre 1919.

## Le charbon plus cher

**Les arrivages diminuent mais les prix vont augmenter**

En examinant la situation, on constate que le sort de nos populations est loin de s'améliorer dans notre région, en ce qui concerne la question du charbon principalement.

De plus en plus, la crise sévit avec une intensité extraordinaire, tant au point de vue quantité qu'à celui du prix du combustible, lequel prix menace encore de s'accroître.

Cela ressort nettement des faits qui se sont produits ces jours derniers dans tout le Département : Industries qui arrêtent le travail, foyers domestiques privés complètement de combustible, écoles qui ferment, etc...

Au point de vue prix du combustible, nos angoisses, hélas !... ont tout lieu de redoubler : cela ressort nettement de l'examen d'une circulaire ministérielle qui nous est communiquée de Paris par notre correspondant.

— « Tous les charbons d'importation, qui paraissent devoir venir en appoint sur notre contingent, y est-il dit, font prévoir une hausse relativement importante. Malgré la ristourne qui serait faite seulement pour le charbon de ménage, il résulterait de cette hausse que tout consommateur, soit pour l'Industrie, l'Administration ou le Commerce, paiera le prix fort ».

A Lille, en diverses Administrations, on nous déclare qu'il est probable que le charbon anglais pour les quantités inférieures à une tonne, ne bénéficiera plus des prix minima, dont nous étions bénéficiaires jusqu'à ce jour.

La Boulangerie, nous dit-on, sera malheureusement comprise dans la petite industrie. Pour le charbon destiné à cette branche du travail national, on peut compter probablement sur une surtaxe de 45 francs la tonne.

Les charbons destinés aux foyers domestiques vont être probablement portés de 115 francs à 150 francs.

Ces chiffres ne sont pas encore tout à fait officiels, mais l'élévation sur le prix du charbon doit être prochainement discutée, au cours de la réunion qui doit avoir lieu mardi à la Préfecture du Nord. Il y aurait intérêt qu'à cette réunion soient convoqués les conseillers généraux faisant partie de la Commission de répartition du combustible.

**Nous en manquons et nous en exportons !**

Faut-il croire, qu'en dépit des apparences, des plaintes unanimes, et des aveux officiels, la France est encore trop riche en charbon, puisqu'elle en exporte ?

Un document publié par le Ministère des Finances, et renfermant les statistiques générales du commerce français pour l'année 1919, nous révèle en effet que nos exportations de houille se sont élevées aux quantités ci-après :

| | |
|---|---|
| Suisse | 31.820 tonnes |
| Italie | 84.587 tonnes |
| Autres pays | 36.036 tonnes |

Soit, un total de 152.443 tonnes prélevées sur notre production nationale pour la satisfaction des besoins de nos voisins, alors que nos propres besoins sont loin d'être satisfaits par des importations onéreuses et toujours insuffisantes.

Et nous n'avons pas seulement exporté de la houille, mais aussi du coke. Voici les tonnages qui ont franchi nos frontières, toujours d'après les renseignements du Ministère des Finances :

| | |
|---|---|
| Suisse | 16.159 tonnes |
| Italie | 1.442 tonnes |
| Autres pays | 3.288 tonnes |

En vérité, l'on croit rêver et l'on se demande quels redoutables fantaisistes président à notre politique charbonnière.

## Contes et Nouvelles

## Le baiser qui tue

— Amy Kloarec, tu semables triste, ce soir, dit une adorable brune, pâle, aux cils arqués, aux yeux énigmatiques de mousmé, qui, sous les tilleuls de la terrasse, au bord de la mer, se balançait en son hamac d'Orient, laissant fuir entre ses lèvres mi-ouvertes la spirale de fumée bleue d'une cigarette qu'elle venait d'allumer à celle d'Amy.

— Triste, moi ! protesta Amy Kloarec, alors que mon père adoptif ton maître et seigneur, le général comte Alain de Loc Mariaker, après avoir eu la fantaisie d'unir ses soixante-dix ans à ta vingtième année, te lègue à moi par testament et me désigne comme l'époux légitime, après lui, de celle qui est l'héritière naturelle de son nom et de sa fortune.

— Il ne laisse libre de ne pas être ta femme, Amy Kloarec.

— Oui, certes, mais alors j'hérite de tous ses biens, excepté du bien suprême qui est toi, mon Hélène adorée. Par exemple, il a mis une clause restrictive à notre présent bonheur, puisque je ne dois pas effleurer du plus chaste baiser, tes lèvres de vierge mariée, et te voilà entre deux époux dont l'un est mort à l'amour et dont l'autre n'est encore qu'un mari provisoire, car nous n'avons mêlé que la fumée de nos cigarettes sous les crépuscules d'amour où nous nous donnons rendez-vous.

— Tu vois bien que tu es triste, puisque tu regrettes secrètement de me voir fidèle jusqu'au plus mince scrupule et veuve de mes deux maris.

Rentrons, veux-tu, dit vivement Amy Kloarec, les premiers frissons de la nuit donnent froid aux étoiles, regarde comme là-haut tremble cette marguerite de lumière.

— Serais-tu poète, par hasard, mon petit mari futur, pour dire des choses où les mots chantent comme des rossignols ?

— Ecoute, voici le nôtre qui s'éveille.

Un trille clair passait dans la pénombre épaissie au bout de la terrasse que frôlait la vague montante.

— Ce chanteur allé se moque de nous, reprit Amy Kloarec, il me donne envie de te voler tes lèvres. Allons nous-en, veux-tu, les conseils du rossignol ne sont pas bons à suivre.

— Aide-moi à redescendre sur la terre, Amy, veux-tu ?

Il s'éleva du rocking chair où il demeurait étendu, ouvrit les bras et d'un effort qu'on n'eût pas attendu de sa taille frêle et gracile, il l'enleva du hamac et la posa doucement sur le sable de l'avenue.

Puis, ensemble, appuyés l'un à l'autre, ils revinrent vers le château où le grand vieillard les attendait, confiant en la promesse qu'il avait mise comme un verrou entre les prémices de leur attirance l'un vers l'autre.

Le mari ancestral avait droit au respect. Il le demandait faute d'amour. Il le voulait. Hélène et Amy étaient demeurés sans reproche.

***

Dans la salle à manger très vaste, aux panneaux lambrissés de hêtre, le général comte Alain de Loc Mariaker les attendait sous la haute cheminée de hêtre sculpté de losanges minces.

Une lampe à support d'onyx éclairait la table ronde autour de laquelle trois chaises armoriées étaient placées à égale distance. Une carafe de cristal jetait sur la nappe damassée le reflet d'or d'un vieux vin de Touraine. Une panoplie portait deux épées de combat aux pointes croisées et un couteau de chasse à manche de nacre. Le comte Alain avait la colossale stature des anciens hommes d'armes, son corps de bronze avait été pendant un demi-siècle le moyen d'action d'une âme d'énergie inconcevable. Bon pour les faibles jusqu'à l'oubli de soi, il se montrait, pour les lâchetés de cœur et les trahisons, d'une sévérité infinie et sans pardon.

Sa vie intense n'avait pas eu d'intermèdes de sentiment. Ses aventures d'amour avaient été rapides comme des chevauchées et changeantes comme des étapes.

A soixante-dix ans, il avait épousé l'orpheline d'un compagnon de brousse africaine, tué à ses côtés. Hélène avait été pour lui l'unique révélation de l'amour idéaliste. Il n'avait eu d'autre tendresse de cœur avant elle que son fils adoptif, orphelin lui aussi, de parents très éloignés. Il n'avait pas soupçonné les périls de cette communion de jeunesses contiguës, de cette communauté d'existence sans distractions ambiantes, il ignorait de quel choc pouvait surgir l'étincelle et pourtant il lui arrivait de se reprocher son mariage comme une faute.

— Vous êtes resté tard avec Hélène sur la terrasse, mon fils, n'avez-vous pas eu peur qu'elle prenne froid ? dit-il d'une voix sombrée quand ils entrèrent ensemble, les yeux clairs de rêve et les lèvres humides de la rosée du soir.

— C'est moi qui lui ai demandé de rester pour entendre le rossignol de la terrasse ; que n'étiez-vous avec nous, mon cher seigneur. Quand Amy a voulu revenir vers vous, je l'ai suivi avec joie.

— Je suis heureux de voir que vous vous entendez en toutes choses.

— Nous nous entendons surtout pour vous aimer.

— Autant l'un que l'autre.

— Je dois vous aimer encore plus qu'il ne vous aime.

— Toutes vos paroles sont tendresses de broderie, vous êtes femme jusqu'au bout de vos griffes menues. Amy doit être entre vos jolis doigts comme une cire à modeler, il est fin de race et n'a guère ni force ni volonté ; aussi jolie comme vous l'êtes, je vous prie de ne pas abuser de vos séductions.

En parlant ainsi avec une amertume douloureuse, il prit la carafe de vin doré dont il se versa un grand verre, mais sa main crispée broya le sol de cristal et le sang jaillit entre ses doigts.

Hélène jeta un cri.

— Vous êtes la femme d'un soldat et vous ne devez pas vous pâmer pour une si mince éraflure, lui dit-il d'une voix dure.

Il suça la rosée rouge qui perlait sur la fine blessure, et la blancheur de sa moustache en fut polluée.

— Je vais me plonger la main dans l'eau froide, je vous laisse un instant dans l'ombre, reprit-il.

Il saisit la lampe de la main gauche et en passant près d'Hélène, il lui mit un baiser sur le front, comme pour affirmer son droit de maître.

Quand il revint, il vit au front d'Amy Kloarec une empreinte rouge, et sur le front d'Hélène une reproduction exacte de cette empreinte.

Il devint très pâle et posa rudement la lampe d'onyx sur la table parmi les débris de verre, puis arrachant de la panoplie son couteau de chasse il mesura au front d'Amy la distance entre la tache rouge et la commissure des lèvres. Il fit de même au front d'Hélène, muette de soudaine stupeur.

— Vous paraissez surprise, lui dit froidement le comte. J'ai voulu voir la distance qui sépare la tache du baiser. Vous n'avez pas voulu rendre Amy jaloux de moi et vous avez profité de l'ombre où je vous confiais l'un à l'autre pour lui donner cette revanche.

Vous venez de m'apprendre que l'un de nous trois est de trop ici... Je vais vous relever de votre serment. Adieu...

Hélène voulut se précipiter vers lui pour le retenir, mais il la jeta si rudement dans les bras d'Amy qu'elle tomba évanouie sans que Kloarec eût la force de la garder contre son épaule...

Une heure plus tard, sous le blanc linceul de clarté lunaire, quatre douaniers rapportèrent au château, un grand cadavre au visage exsangue dont la vie avait coulé par le crâne brisé.

Le comte Alain s'était jeté du faîte de la terrasse aux rendez-vous dans la mer haute. Les vagues avaient baisé le front du mort et lavé les taches de sang.

**HENRI LE VERDIER.**

## LA CROIX DE GUERRE BELGE AUX VILLES DU FRONT

**Bruxelles, 9 janvier. — Le sénateur Carpentier a demandé au premier ministre que les villes françaises éprouvées par la guerre soient décorées de la croix de guerre belge.**